

BURKINA FASO

00462

COMITE INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE LA
SECHERESSE AU SAHEL

BILAN DES POLITIQUES EN MATIERE DE
LUTTE CONTRE LA SECHERESSE ET
POUR LE DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO



- SEDOGO Michel
- COULIBALY Mamadou
- OUEDRAOGO Bangré Sylvestre

OUAGADOUGOU - JANVIER 1989

INTRODUCTION

- Conformément aux objectifs fixés à la mission à savoir l'élaboration du bilan des politiques et des moyens des gouvernements sahéliens dans la lutte contre la sécheresse et les rapports entre les divers intervenants, les ONG, les organisations rurales et les bailleurs de fonds, la présente analyse a été faite selon le mandat dont les termes de référence figurent au annexe.
- Cependant au delà des aspects lutte contre la sécheresse, et conformément à la politique définie au Burkina Faso, l'équipe qui a été désignée pour cette analyse a étendu son investigation à la lutte globale contre la désertification et pour le développement.
- Cette analyse a été faite sur la base de discussions avec des responsables des ministères techniques, de ceux des organisations rurales, des ONG et une exploitation d'une riche documentation.
- La conférence de l'IFOAM (Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Organique) tenue à Ouagadougou du 2 au 5 Janvier 1989 a été une occasion de préciser avec les intervenants certains aspects relatifs aux rapports entre les structures étatiques, les ONG, les privés, avec les organisations rurales.

I. POLITIQUES ET STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION (LCD) ET POUR LE DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO

Le concept Développement Rural, intégré n'est pas nouveau en soi. Bien avant les grandes sécheresses des années 1973, il avait été initié au Burkina Faso des programmes dits "Intégrés". Ils se caractérisaient par :

- Une succession d'actions à réaliser dans le milieu rural.
- Un aspect sectoriel et une approche sectorielle.

Bref, ces programmes n'avaient d'intégré que le nom car on constatait une superposition de choses à faire sans lien fonctionnel aucun ni d'approche pouvant permettre aux bénéficiaires de résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés tous les jours, et d'en être les acteurs actifs. Des exemples de programmes dits intégrés de ce genre foisonnent dans le pays et leur seul mérite est d'avoir permis de reconsidérer les positions, vu les échecs cuisants enregistrés (GRS au Yatenga, Ranching à Markoye, PGV.).

Avec l'avènement de la R.D.P., l'élaboration du premier Plan Quinquennal (PQ) (1986-90) précédé de l'exécution du Programme Populaire de Développement (PPD) 1984-86, des paramètres ont été mis à nu et on assiste à la mise en oeuvre d'une nouvelle génération de programmes de développement.

"En effet, avec la mise en oeuvre du PPD, des actions ambitieuses et des réalisations socio-économiques exemplaires ont été menées à bonne fin dans des conditions satisfaisantes et dans les meilleurs délais, grâce à la participation active de toutes les forces vives du pays.

Le PPD, à fournir aujourd'hui des enseignements utiles et des preuves éclatantes sur les avantages incontestables, dans les conditions du Burkina Faso, de l'approche participative du développement privilégiant les programmes et les projets conçus, élaborés, réalisés, gérés et contrôlés par les communautés de base". Poursuivant l'effort entrepris dans le cadre du PPD, le PQ a définit l'ensemble des voies et moyens destinés à faire en sorte que les populations soient en condition de prendre en charge leurs propres aspirations".

C'est sous ce nouveau jour, avec cette philosophie nouvelle que naissent les nouveaux programmes de développement.

Ils ont pour traits communs la réorientation des populations vers des changements fondamentaux de ses systèmes de production et de ses comportements vis à vis de son environnement.

La stratégie régionale du CILSS 1984 et le Plan National de Lutte Contre le Développement (LCD) élaboré en 1986 et ont clairement montré que la LCD et la lutte pour le développement sont indissociables dans la recherche d'un nouvel équilibre socio-économique entre l'homme et son milieu. Des actions sectorielles, forestières, anti-érosives et hydrauliques ne suffiraient pas à sauver le Sahel. Seul, des programmes intégrés et concertés peuvent y parvenir en coordonnant les actions des populations, l'assistance des services nationaux et les appuis de la communauté internationale. Seuls, également de tels programmes peuvent répondre aux exigences de la situation actuelle de notre pays.

Il existe au Burkina Faso de nos jours une multitude de programmes de développement.

II. ANALYSE DE QUELQUES PROJETS INTEGRANT LA LUTTE CONTRE LE DESERTIFICATION (LCD)

Il en existe de toutes les tailles ; régionale, provinciale, départementale, et villageoise.

Pour les besoins de l'analyse, nous prendrons deux exemples types de programmes régionaux et un exemple de programme provincial en l'occurrence le PSB, le PEDI et le PAE - Yatenga.

Il sera examiné :

1. la conception
2. les approches
3. la participation des populations
4. l'encadrement
5. les difficultés
6. les succès
7. propositions d'amélioration

Le Programme Sahel Burkina (P.S.B) est :

Un programme qui à pour objectifs fondamentaux :

- de promouvoir le développement des 3 provinces sahéliennes du Burkina par la participation et la responsabilisation des populations des dites provinces dans les actions entreprises et dans la gestion de leur environnement,
- et de sauvegarder, restaurer et améliorer le capital foncier et écologique du sahel qui est la base de son développement.

Le PSB met en oeuvre une approche concertée et intégrée pour la LCD par des actions de développement.

Il vise à associer et à responsabiliser les populations et leurs organisations à tous les niveaux de chaque action: conception, élaboration, décision, organisation exécution, gestion et évaluation. Pour cela, une attention particulière est portée sur :

- l'information et la formation des producteurs
- la formation des agents de développement
- la concertation entre les partenaires extérieurs apportant leur concours.

Le PSB met en oeuvre une approche aménagement du terroir et aménagement du territoire. Il vise l'intégration des actions sectorielles dans le cadre de schéma d'aménagement et plans programmes.

Il est rattaché à la division régionale du Plan et de la Coopération (DRPC) et relève sur le plan national du Comité National de Lutte Contre la Désertification (CNLCD). Il est multibailleur de fonds (bilatéraux, multilatéraux et ONG.).

Le Projet "Programmation et Exécution du Développement Intégré" (PEDI):

"Le PEDI, financé par les Pays-Bas est placé sous la tutelle du Ministère du Plan et de la Coopération. Il est exécuté dans le cadre de la Division RPC (Kaya) en étroite collaboration avec les services techniques dont le CRPA du Centre Nord et son Bureau d'Aménagement de l'espace Rural (BAER).

Etant dans sa seconde phase d'intervention (86-90), ses objectifs fondamentaux sont la protection du milieu, l'amélioration des productions agricoles et pastorales, du cadre et ses conditions de vie, des populations. La stratégie du PEDI est basée sur le développement intégré. Au plan de LCD, elle est caractérisée par :

- L'approche aménagement de terroir tenant compte des unités hydrologiques et écologiques.
- La participation de la population.
- La prise en charge par les services avec les populations de l'aménagement des zones sylvo-pastorales inter-villageoises.

Le Projet Agro-Ecologie (PAE) : Est financé par une ONG Allemande avec la participation du Service des Volontaires Allemandes et supervisé par le Programme Allemand CILSS. Il intervient dans le CRPA du Nord et du Sahel. Le PAE met en oeuvre un programme intégré de LCD utilisant des moyens et des techniques disponibles et accessibles pour la population. Ses objectifs sont :

- la conservation des terres arables et la réhabilitation des terres érodées et dégradées ;
- la vulgarisation de méthodes améliorées d'élevage et l'intégration de l'élevage dans l'agriculture ;
- l'introduction d'une agriculture écologique utilisant les ressources locales et intégrant le reboisement.

CONCEPTION

La présentation des objectifs des 3 programmes montre que la conception des dits programmes est sensiblement la même. Le terroir villageois, la participation des populations sont les éléments clés de cette conception.

Cependant, l'examen approfondi des approches révèle des différences.

APPROCHES

Les approches mises en oeuvre dans le cadre de la réalisation des objectifs des programmes par la participation des populations sont déterminantes. Le PSB dans son approche globale, détermine dans le cadre d'un schéma d'aménagement du territoire les limites supérieures et inférieures des potentialités de la région avant la programmation à long terme des actions de la population dans le terroir et dans la région. Les actions à mener sont déterminées par les populations elles mêmes selon leurs capacités et leurs priorités.

Aussi, nous a-t-il été donné de constater que dans certaines zones ou villages-test, les réalisations, loin de commencer par une retenue d'eau ou des sites de DRS, comme l'auraient souhaité les services techniques, débutent par un moulin ou un périmètre maraîcher selon les voeux des populations.

Cette approche a l'avantage de mettre les populations devant leurs responsabilités et surtout d'associer toutes les forces vives du village (hommes, femmes, jeunes) à l'accomplissement des priorités arrêtées de commun accord. Ce n'est pas l'affaire d'un groupement villageois. Elle permet aux services techniques, grâce à l'existence d'un schéma des potentialités de ne pas amener les villageois à entreprendre des expériences hasardeuses.

A l'inverse du PSB, le PEDI et le PAE, déterminent au préalable les actions qu'ils jugent urgentes et sollicitent par la suite l'adhésion des populations pour la réalisation. C'est l'approche classique des projets d'une certaine génération. Cependant, l'innovation réside dans le fait que les actions arrêtées correspondent souvent aux besoins des bénéficiaires, et surtout dans le fait que ces programmes de développement vulgarisent des techniques simples, adaptées et maîtrisables par tous.

Sur le plan de l'intégration des actions sectorielles, on note une certaine réussite au niveau des 3 programmes. L'intégration est mieux perçue au PEDI et au PSB qui travaillent selon deux plans-programmes. Les différences entre approches de grands programmes, type PSB et projets moyens ou petits type - ONG, résident surtout dans les faiblesses de la coordination entre les différents intervenants. Le PAE qui intervient dans le Yatenga où il existe des projets similaires fait face à une certaine "concurrence" qui n'est d'ailleurs pas préjudiciable aux populations.

LA PARTICIPATION DES POPULATIONS

La participation de la population aux programmes de développement est un facteur déterminant. D'une manière générale, les populations ont toujours adhérer à ces programmes au Burkina Faso. Elle est bénévole. Cependant, avec la précarité des conditions de vie au Sahel, la question est de savoir quel programme mettre en œuvre pour que les populations adhèrent plus longtemps, l'acceptent et le prennent à leur compte.

Des enquêtes socio-économiques effectuées dans 15 villages des provinces du Sahel Burkina révèlent ce qui suit :

- 13 villages ont demandé des aménagements et appui pour la culture maraîchère ;
- 12 ont demandé des améliorations pour l'eau d'alimentation ;
- 9 ont demandé des améliorations sanitaires (pharmacies villageoises, CSPS etc...) ;
- 8 ont demandé des banques de céréales ou aide alimentaire ;
- 7 ont souhaité avoir un moulin à mil ;
- 6 ont souhaité avoir un appui pour la protection des végétaux ;
- 4 ont demandé la construction d'une école.

Au vu des résultats de ces enquêtes, il est clair, que l'objectif fondamental de gestion de terroir et des ressources naturelles ne peut être atteint que si les programmes répondent aux besoins immédiats portant sur la production et les améliorations des conditions de vie.

Or, la situation sur le terrain est que l'on tient partiellement compte de ces besoins immédiats.

Si le PSB en a fait son cheval de bataille, il n'en est pas de même pour le PAE et le PEDI.

Aussi constate-t-on que l'engagement départ des populations s'estompent peu à peu vis à vis des programmes. Seules les techniques simples vulgarisées (diguettes, maraîchage) pouvant apporter un revenu immédiat quant à la nourriture, à l'eau de boisson sont maintenues par les paysans. Les autres actions à moyens et long terme telles les traitements de ravines, la consolidation des berges par des plantations ou mise en défends deviennent secondaires donc à réalisation difficile. Ces difficultés rencontrées ça et là trouvent leurs solutions si l'encadrement technique sur le terrain est omniprésent.

L'ENCADREMENT TECHNIQUE

On distingue 2 sortes d'encadrement :

- l'encadrement expatrié
- l'encadrement national (services techniques)

a) L'encadrement extérieur :

Il est généralement prévu sur le terrain pour la supervision. En comparant les proportions au niveau des 3 types de programmes que nous avons choisis, on remarque que l'encadrement extérieur est légèrement supérieur au PAE qu'au PSB et au PEDI. Ceci s'explique par la participation du services Volontaires Allemandes dont le 1/4 des effectifs est affecté à ce programme. Cette légère supériorité de l'encadrement extérieur du PAE sur le terrain se ressent dans les résultats de certains villages mais globalement pris par programme, les résultats sont sensiblement les mêmes dans tous les programmes.

Si l'encadrement extérieur contribue de beaucoup pour les résultats positifs obtenus, il n'en demeure pas moins que de fois il constitue un goulot d'étranglement qu'il convient de relever. En effet, les experts travaillant dans les divers programmes mettent assez de temps pour comprendre la mentalité des populations, donc leurs aspirations et besoins premiers. Cette non compréhension entraîne une certaine rigueur dans la gestion financière. Ils exigent une gestion conforme aux documents de conception du programme.

Pourtant, il est clair pour tout le monde, que de la conception à la réalisation, il y a toujours un pas à franchir, qu'il faut bien franchir.

La faute ou plutôt la rigueur de la gestion est-elle imputable aux experts de terrain ? Il convient ici d'analyser correctement le problème pour situer les responsabilités qui incombent d'abord aux bailleurs de fonds et ensuite aux responsables nationaux.

Dans tous les cas, une certaine souplesse dans la conception des programmes, dans la gestion est indispensable afin que les besoins des populations qui évoluent puissent trouver un écho favorable à tout moment dans les programmes.

b) Encadrement national :

Il se manifeste massivement sur le terrain et dans toutes les actions. Qu'il s'agisse de projet type ONG-PAE ou de type administratif - PEDI, l'encadreur demeure le maillon indispensable du village par lequel toutes les informations passent.

Il est à noter pourtant que les ONG pratiquent un encadrement plus rapproché que les autres projets qu'ils soient régionaux ou provinciaux, par la représentativité de l'encadrement extérieur.

Dans l'ensemble, l'implication des services des techniques est quasi totale dans tous les programmes. Cette implication apparaît comme une composante majeure dans la réussite des actions.

Il ressort cependant des analyses, que cet encadrement est souvent sous-évalué quant à ses apports aux réussites des programmes. La sous évaluation se situe au niveau des apports sociologiques, psychologiques - d'une manière générale du côté humain ; contact humain de l'encadreur et de ses villageois.

L'encadrement national, bien que se manifestant massivement, pêche souvent par sa formation non appropriée vis à vis des exigences des programmes. Il doit être polyvalent mais les programmes ne lui donnent pas souvent les moyens de l'être. Les possibilités de formation appropriée et approfondie sont souvent réservées aux cadres supérieurs et moyens, qui dans la réalité vivent assez loin du terrain des opérations.

Dans l'ensemble, l'encadrement national maîtrise les techniques indispensables aux populations. Il les vulgariserait mieux si la formation sur les aspects sociologiques, pédagogiques et psychologiques était mise en évidence dans les programmes.

Les difficultés :

- La principale difficulté reste sans conteste la coordination. L'implication des plusieurs services à niveau d'étoffement en personnel différents, d'ONG à approche différente, entraîne une certaine incompréhension dans la réalisation des actions.
- La seconde difficulté touchée du doigt est la coordination des points de vue de bailleurs de fonds.

Si le PAE et le PEDI sont des programmes financés par un seul bailleur, il n'en est pas de même pour le PSB qui ambitionne de canaliser les efforts de plusieurs partenaires ayant des modes de gestions divers.

- Le troisième handicap de taille reste le semblant de concurrence lorsqu'il y a plusieurs partenaires dans la même région (ONG et Projets). Deux villages voisins, parfois deux quartiers d'un même village peuvent faire l'objet d'encadrement de deux partenaires à sensibilisation différentes. Les échanges qu'ont les paysans aux marché ou à d'autres occasions, entraînent certains blocages parfois difficile à surmonter.
- Les méthodes de rétribution différente. Elles s'estompent de plus en plus dans les programmes nationaux, mais elles restent d'actualité au niveau des ONG.

Acquis :

- Les techniques vulgarisées sont simples et très intégrées.
- Un effort de compréhension de la mentalité des populations de la part des projets.
- Une volonté de réussite grâce aux échanges d'informations entre projets.

Propositions :

- Nécessité de procéder à une enquête préalable sur les besoins des populations pour élaborer les projets.
- Passer par la réalisation des besoins à cours terme pour réussir les actions à moyen et long termes.

- Généraliser la coordination par le Ministère du Plan et de la Coopération (MPC) pour assurer une concertation entre bailleurs d'une part et bailleurs nationaux d'autre part. Cette coordination concernera particulièrement la mobilisation des fonds, l'établissement de programmes par les services techniques des différents ministères et enfin le suivi.
- Par le biais du MPC apprendre aux services techniques à planifier les actions dans le temps et l'espace, afin que ceux-ci apprennent aux populations à le faire dans leurs terroirs.
- Généraliser l'élaboration de schémas régionaux pour atteindre rapidement le SNAT (Schéma National d'Aménagement du Territoire).
- Souplesse dans l'exécution financière des programmes pour tenir compte des priorités évolutives des populations.
- Harmonisation de méthodes de rétribution - en un mot les approches participatives.

Liste des projets intégrés :

- Opération Riz - Comoé.
- Projet d'Aménagement de la Zone Pastorale de Sidéradougou - Comoé.
- Projet Intégré - BAD - Comoé.
- Projet Développement Intégré - Ouest Volta.
- P.E O.B. - Projet Elevage O.B.
- Amélioration de l'Elevage Traditionnel - Comoé-Hauts bassins.
- Projet Nienan Dionkélé.
- Projet Fara Poura.
- P.P.D.A.K.
- P.D.I.S. (Sissili) 6° FED.
Yatenga - Passoré
Sourou
- UP 1 à 10 de l'AVV
- CES/AGF - Yatenga
- Projet Vivrier Yatenga
- Projet IDA - Bobo-Forêt
- PAE - Yatenga-Soum
- PATECORE - Bam
- Projet Bois de Villages Hollandais-Suisse.
- Programme Bois Familiaux - Koudougou.
- Projet IIA-FAO - Centre-Est.
- Projet NOAOH - Centre-Est.
- Programme Sahel Burkina
- PEDI - Kaya
- Programme Intégré Est-Burkina

- Projet Couvert Végétaux - Passoré
- Projet Gestion de Terroirs - Naouri.
- Projets Intégrés des ONGs.
- Projets FEER.

III. ORGANISATION DES ACTIVITES SUR LE TERRAIN

Au Burkina Faso les populations rurales ont pris progressivement conscience de la gravité de la situation dans laquelle elles se trouvent. Ainsi, depuis plusieurs années, dans le cadre de la lutte contre la désertification des dynamiques d'organisation se développent, soit de manière spontanée au niveau des villages, soit de manière organisée au niveau des divers groupements et associations. Les méthodes de lutte sont multiformes et ces organisations ont besoins de l'appui technique et financier de diverses structures étatiques et des organismes non gouvernementaux (ONG). Pourtant de l'exploitant à la communauté villageoise, l'analyse des liens entre ces structures s'avère assez complexe en raison même de la multitude des intervenants sur le terrain. De façon schématique, on peut distinguer les structures d'intervention sur le terrain et les structures de coordinations.

3.1. STRUCTURES D'INTERVENTION

En règle générale, l'appui technique aux agriculteurs est assuré par quatre services officiels ou privés ayant des activités complémentaires :

- la recherche agricole qui assure la production de nouvelles connaissances et des technologies agricoles ;
- la vulgarisation agricole qui est un service d'encadrement technique des agriculteurs ;
- les services agricoles tels que les crédits, la commercialisation, les aménagements, la protection sanitaire ;
- l'enseignement et la formation agricole aussi bien des cadres de vulgarisation, de recherche que des agriculteurs.

Au Burkina Faso cet appui est assuré par des services étatiques qui sont les démembrements des différents ministères et les organismes non gouvernementaux (ONG).

Le privé ne joue pas pour le moment un rôle essentiel dans le secteur agricole, surtout dans le domaine de la lutte contre la désertification.

a) Structures étatiques :

Les politiques sectorielles sont définies au niveau des départements ministériels. Au niveau du développement rural, plusieurs départements sont concernés : Agriculture et Elevage, Action Coopérative Paysanne, Environnement et Tourisme, Eau. Les activités de ces départements sont constamment soutenues par les structures de recherche, en particulier l'Institut d'Etudes et Recherches Agricoles (I.N.E.R.A.) et l'Institut de Recherche en Biologie et Ecologie Tropicale (I.R.B.E.T.).

Sur le plan financier, de nombreux bailleurs de fonds soutiennent les actions de divers ministères sur la base de programmes élaborés conjointement avec les structures d'exécution.

Sur le terrain, les structures suivantes assurent l'appui aux agriculteurs :

- Les Centres Régionaux de Promotion Agro-Pastorale (CRPA). Au nombre de 12, ils relèvent du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et couvrent l'ensemble du territoire. Leurs attributions sont entre autre :
 - . la formation des producteurs et la vulgarisation des techniques agro-pastorales modernes ;
 - . l'appui technique aux producteurs.

Ils doivent aussi servir de cadre de concertation et d'harmonisation des interventions des organismes publics ou privés en matière de développement agricole en relation avec les structures régionales chargées du plan.

Sur le terrain, les CRPA sont organisés en secteurs et sous-secteurs agricoles disposant d'agents d'encadrement. Ce sont ces agents qui interviennent directement auprès des paysans ou de leur groupements. Cependant, il faut souligner que la plupart des CRPA rencontrent de sérieuses difficultés au niveau de leur fonctionnement, en raison du manque de personnels et surtout de moyens matériels et financiers.

L'Autorité des Aménagements des Vallées des Volta (AVV) est l'organisme chargé du développement économique et social des zones libérées de l'onchocercose. Elle a une fonction aménagement et exécution des projets, donc possède une approche globale basée sur l'aménagement du territoire.

De 1973 à 1984, elle a installée 71 villages accueillant 3050 familles comportant 26.500 personnes. L'unité d'encadrement est l'UP disposant comme les CRPA de personnel de terrain chargé de l'encadrement des paysans.

- Les Directions Régionales de l'Action Coopérative Paysanne sont chargées d'apporter leur appui aux services partenaires et aux autorités principales pour la formation et la sensibilisation des paysans. Les douze directions régionales couvrent la même aire géographique que les CRPA dont elles sont complémentaires. Ces directions utilisent pour leur approche le système FJA qui à l'origine devait permettre l'encadrement des jeunes agriculteurs en vue de la création d'une agriculture moderne.
- Les Directions provinciales de l'Environnement et du Tourisme. Elles interviennent généralement par l'intermédiaire des groupements villageois. Ces divers services qui composent ces directions ont généralement de sérieuses expériences en matière de reboisement et d'agro-foresterie.
- Le Fonds de l'Eau et l'Equipement Rural (FEER) du Ministère de l'Eau. Ces activités sont beaucoup centrées sur les aménagements des sites anti-érosifs. En règle générale, il joue un rôle de conseil et de bailleur de fonds, l'exécution sur le terrain étant confiée aux structures spécialisées des CRPA.

b) Les organismes non gouvernementaux (ONG) :

Dans plusieurs régions du pays, les ONG interviennent dans le secteur du développement rural. Ils ont une large connaissance du milieu et leur actions sont remarquables dans le domaine de la dégradation du milieu naturel : défense et restauration des sols, lutte anti-érosive, agro-foresterie etc... Ces actions sont généralement bien accueillies par les populations rurales. Cependant, ces nombreuses interventions ne respectent pas une démarche unique. Très souvent, ces ONG n'ont pas de liens formels avec les services officiels et préfèrent concentrer leurs activités au niveau de zones géographiques de petite échelle, ce qui restreint trop leur zone d'intervention.

3.2. LES STUCTURES DE COORDINATION

Depuis l'avènement de la sécheresse, de sérieux efforts sont déployés pour coordonner les activités, tant au niveau régional que national. Sur le plan régional, la création du comité international de lutte contre la sécheresse (CILSS) marque une telle volonté des efforts du Sahel de conjuguer leurs efforts pour faire face au phénomène de désertification. En outre, des actions similaires et complémentaires sont menées dans d'autres cadres communautaires telles que la communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEAO).

Au niveau national, on distingue les structures formelles représentées par les organes directeurs des départements ministériels et les structures informelles, c'est à dire les divers comités. D'une manière générale, depuis la mise en place du Premier Plan Quinquénal de Développement Populaire, un effort de coordination est fait, en particulier dans le cadre du suivi de ce plan.

a) Coordination des structures étatiques :

- Les Directions Régionales de la planification jouent un rôle coordinateur au niveau régional. Au niveau de la Province, elles agissent de concert avec le Pouvoir Révolutionnaire Provincial (PRP) permettant ainsi de mieux canaliser les efforts des services techniques vers des objectifs précis.
- Le Comité National de lutte contre la désertification a été créé dans un soucis de coordination des efforts dans la lutte contre la désertification. Il est sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Tourisme et regroupe les autres ministères intervenant dans ce domaine. En principe ce comité devrait avoir des ramifications au niveau provincial et départemental.

- Le Comité National de lutte contre les effets de la sécheresse est animé par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale. Il supervise les actions déployées pour faire face aux effets immédiats de la sécheresse : aides d'urgence, secours alimentaire. Il agit de concert avec certains ONG, CATWELL et le PAM.

b) Coordination au niveau des ONG :

Elle se situe à deux niveaux :

- Le bureau de suivi des ONG (BSONG) est une structure étatique relevant du Ministère du Plan et de la Coopération. Il est chargé officiellement de la coordination des activités des ONG sur tout le territoire, de favoriser les contacts entre ces ONG et les services de l'Etat et d'informer le gouvernement des activités de ces ONG. Il est membre de droit du conseil d'administration de la plupart de ces ONG et est en contact avec le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG).
- Le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) est la structure propre de coordination de ces ONG. Cependant, l'adhésion au SPONG est libre.

En résumé, il ressort de cette analyse qu'il existe une multitudes d'intervenants et d'interventions en milieu rural.

Au niveau de l'Etat, même si les attributions des départements ministériels sont claires et complémentaires, il n'en demeure pas moins que l'exécution sur le terrain cause des problèmes. Les interventions à travers les démembrements ne sont pas toujours coordonnées et souvent on assiste à des situations conflictuelles entre les agents, cette situation est encore plus compliquée qu'il existe dans la zone plusieurs ONG. La concurrence entre structure crée le désarroi au niveau du paysan anhile ses efforts de participation à lutter contre la désertification.

Cependant, avec la réforme agraire et foncière et la mise en place du Projet Gestion des Terroir villageois, des perspectives sont ouvertes pour rendre plus efficience la lutte contre la désertification et la gestion rationnelle de l'espace au Burkina Faso.

IV. ANALYSE DE QUELQUES FORMES OU MODES DE PARTICIPATIONS DES POPULATIONS AUX PROJETS

Dans un des chapitres 2 et 3 précédent, il a été relevé qu'au Burkina Faso, il existe une multitude de projets faisant appel à la participation des populations (cf. liste non exhaustive des principaux projets).

Notre analyse dans ce qui suit, se bornera à base d'exemple pris dans certains villages de différents projets, à mettre en relief les techniques utilisées et acceptées par les populations, l'administration des dits projets permettant une meilleure participation des populations.

Pour cela nous avons choisi des projets - types à forte constation LCD s'exécutant grâce à l'adhésion des populations. Il s'agit des projets PATECORE, du PEDI et enfin du PPIK.

La caractéristique de ces 3 projets est qu'ils s'exécutent dans une région fortement touchée par la sécheresse, à forte pression démographie et à environnement dégradé. L'unité de base pour l'action est le village qui correspond aussi à une entité administrative.

Le PATECORE comme le PEDI sont des projets gouvernementaux. PPIK est un bureau régional de l'ONG international PPI dont le siège est aux USA.

Le PATECORE : Projet Aménagement des Terroir et Conservation des Recherches dans le Plateau Central. Il est financé par la RFA et a connu un début d'exécution en 1988. Sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, ses actions couvrent les provinces du BAM et du PASSORE. Deux objectifs principaux :

- la réalisation de l'autosuffisance alimentaire ;
- et la LCD en vue de la restructuration de l'équilibre écologiques.

Le PEDI : Voir Chapitre 2.

Le PPIK : Plan de Parrainage International de Kaya - intervient dans la province du SANMATENGA depuis 1976 dans le but de promouvoir le bien être socio-économique et culturel des populations pour le développement communautaire. Il travaille dans 54 villages sur les 304 que compte le SANMATENGA.

LA PARTICIPATION DES POPULATIONS ET DES TECHNIQUES

GORIN, Village encadré par le PEDI et Lebda, village du PPIK feront l'objet de notre part d'une attention particulière pour mettre en exergue les techniques utilisées, l'administration, la forme et le degré de participation des populations.

GORIN: Encadré par le PEDI depuis 1984, Gorin est un village de 767 habitants dont 345 hommes et 422 femmes. Il est sur le plan alimentaire fortement déficitaire.

Organisation :

Le village a ses structures politiques (CR, UNAB, UFB). Le Chef de village traditionnel et son conseil continuent à fonctionner. Les organisations traditionnelles d'entraînement familiale et collective sont actives aussi. Il existe 1 Groupement Villageois (GV) hommes créé en 1981 et 1 GV femmes depuis 1982.

Gorin est un village où le problème d'eau est aigu, et où la sécheresse de ces dernières années a fait beaucoup d'émigrés.

Les actions réalisées avec les populations :

Au cours d'un stage d'alphabétisation à Kaya, des membres du GV de Gorin ont visité des réalisations villageoises. Revenus à Gorin, un compte rendu a été fait au village et une décision a été prise de réaliser une retenue d'eau pour :

- fournir de l'eau pour l'abreuvement du bétail ;
- réalimenter la nappe phréatique à l'aval ;
- diminuer l'érosion dans les ravinées en aval.

Les populations ont aussi décidé d'entreprendre d'autres actions telles, la confection de digues filtrantes dans les champs, de diguettes, du reboisement, des fosses fumières et des foyers améliorés.

Pour toutes ces actions, les GV ont fait appel au PEDI/BAER/CRPA pour les études. L'encadreur du village a procédé à la sensibilisation - formation des villageois. L'exécution a été entièrement faite par les populations avec l'encadrement du CRPA-PEDI (voir fiche d'expérience PA/CILSS et CILSS - Juin 1988).

Les techniques les plus usitées et acceptées sont :

- les diguettes en terre et en pierres avec ensemencement d'andropogon ;
- les fosses fumières ;
- la construction des foyers améliorés 3 pierres et
- le reboisement.

Une dizaine d'hommes et femmes ont été formés à la technique des diguettes en 1985.

Deux agro-formateurs du village de Gorin initient les autres depuis 1987 à la technique de fosses fumières.

L'encadrice F.A. de la DPET de Kaya a formé et suit les femmes pour les foyers améliorés. Le dynamisme du GV a conduit la direction du PEDI à orienter la formation des membres du GV vers l'aménagement des mini-bassins versants - et à l'aménagement du terroir en général.

Le GV établit son programme mais seul le PEDI pourra dire si oui ou non le programme sera réalisé vu le manque du minimum nécessaire pour la réalisation des actions (camion pour le transport de pierres, niveau à eau etc...).

LEBDA :

Encadré par le PPIK, il a 780 habitants dont 458 femmes et 322 hommes.

Village d'agriculteurs mossi, l'émigration saisonnière pour pallier les mauvaises récoltes.

Sur le plan organisationnel, il existe les structures politiques (CR, UNAB, UFB) et les structures traditionnelles (Chef traditionnel).

Il n'y a pas de groupement villageois animé par le CRPA comme on en rencontre partout dans la région.

Il existe par contre 1 comité villageois de développement P.P.I.K. qui est l'organe actif du village. Il est composé de 15 hommes, chaque quartier étant représenté au moins par 2 délégués. Un comité villageois de femmes a été aussi mis en place en 1982 à l'image de celui des hommes. Chaque membre de comité est responsabilisé par rapport à une action de développement (banque de céréales, pompe à eau, crédits, sites anti-érosifs, santé, reboisement, etc...).

Le comité dispose d'un compte en banque alimenté par les subventions, les remboursements de crédits, de ventes des productions des champs collectifs, cotisations, etc...). L'organisation et les actions entreprises sont encadrées par un animateur et animatrice PPIK.

Action entreprises :

L'insuffisance de bonnes terres, la perpétuelle sécheresse ont amené la population dès l'arrivée du PPIK à demander qu'un accent soit mis sur la restauration des sols et la conservation des eaux. Ainsi, il est vulgarisé actuellement à Lebda, les diguettes en pierres (type DRS/ORD) Euro-Accord.

En Décembre 1987, 17 exploitants avaient traité toute une partie de leur exploitation. Les effets de champs traités sont quasi-immédiats dès le premier hivernage.

Parallèlement à cette technique de diguette se développe la technique traditionnelle des Zai qui permet de mettre en culture des terres limoneuses encroutées ou gravillonnaires. Sa réalisation n'entraîne pas de coût financier.

A Lebda, d'autres techniques sont mises en oeuvre et encouragées par le PPIK. Il s'agit de :

- l'embauche ovine pour les femmes
- le jardinage dans les bas-fonds
- le reboisement villageois par la création de bosquet

Comme à Gorin, les responsables de comité ont été formés à ces différentes techniques.

La particularité à Leda réside dans le fait que la formation et l'organisation se font par quartier parallèlement à l'ensemble du village. L'effort d'alphabétisation est très poussé et permettra sans doute une meilleure responsabilisation des comités villageois. On note cependant que les femmes sont moins prises en compte en matière de formation. Elles sont dépendantes à plus d'un titre des hommes pour toutes leurs actions au sein de leur comité. Autre faiblesse, le manque de programme de travail et aussi de perspective d'aménagement du terroir.

Quant au PATECORE, il met en oeuvre une approche de gestion de terroirs villageois qui ne diffère pas fondamentalement de l'approche du PEDI.

La particularité se trouve dans le fait qu'au PATECORE, un accent particulier est mis sur l'aspect recherche-développement sur le terrain.

Ainsi, dans une région accidentée comme le BAM, il a choisi d'en faire son cheval de bataille le DRS/CES, en améliorant des techniques ayant produit peu de résultats, telles le systèmes d'épandage des crues de ravines et les digues filtrantes d'épandages de crues munies d'ailes.

Ces deux systèmes sont en général implantés par les paysans sous l'encadrement des agents de terrain. L'apport du projet était au niveau de la recherche, de la formation des agents de terrain et de l'appui en infrastructure (camion de transport de cailloux).

Pour arriver à l'acceptation par les populations de ces gros investissements humains, il a fallu sensibiliser (voir schéma joint). Des techniques nouvelles (classification traditionnelle de sols) ont été utilisées pour d'avantage éclairer les paysans d'avoir une adhésion totale de leur part sur la situation de leur terroir afin (voir tableau). Les résultats de la première campagne sont concluant. Les rendements ont subi une augmentation de 50 %.

L'administration des projets pour plus grande participation des populations :

De nos trois exemples choisis, deux projets sont d'ordre étatique et un d'organisme non gouvernemental.

Des deux cas d'administration, on relèvera les efforts déployés pour que l'encadrement soit le plus prêt possible des exécutants bénéficiaires que sont les populations.

Ainsi, que se sont les villages CRPA/PEDI ou les villages PPIK, il y a toujours un encadreur ou une animatrice, parfois les deux dans un village. On notera qu'avec les ONGs, l'administration des projets est plus légère. Le PPIK a comme personnel d'encadrement pour 54 villages 2 expatriés et 87 agents africains, comparé à l'administration étatique plus lourde et assez hiérarchisée. Les informations vont nettement plus vite de la base au sommet dans le cas d'une administration légère. Tous les membres de la chaîne se connaissent et les échanges sont plus fructueux. En retour, une telle administration ne peut disposer de toutes les cellules nécessaires et indispensables pour assurer de la formation à l'exécution.

Le Projet PEDI/BAER/CRPA a l'avantage d'avoir :

- Un cellule de planification avec la DRPC de Kaya pour la programmation et le suivi.
- Un bureau d'aménagement de l'espace rural (BAER) pour réaliser toutes études et répondre aux sollicitations de tous ordres de villages.
- Une cellule de formation pouvant dispenser toutes les gammes de formations relatives à toute action initiée.
- Une envergure pour avoir les informations des divers services travaillant dans le monde rural. Les seuls handicaps sont la lourdeur et la longueur de la chaîne de la décision à l'action.

Dans un cas de figure comme celui-là, la décentralisation et la délégation de pouvoir peuvent pallier aux handicaps.

La gestion de terroir étant une opération de longue haleine une structure comme PEDI/BAER/CRPA semble plus appropriée mais l'urgence de la satisfaction des besoins des populations n'appelle-t-elle pas à réfléchir pour écourter la longue chaîne décision-action ?

La forme et du degré de participation aux projets :

Gorin ou Lebda - ce sont des villages ayant les mêmes besoins : l'eau, la nourriture, la santé et l'éducation. Tous projets pouvant concourir à la satisfaction des besoins premiers de ces villages sont les bienvenus.

Nous les disions tantôt, les villageois sont prêts à tout moment à répondre oui aux actions de développement dans leur terroir.

Cette promptitude se manifeste plus ardemment dans les zones les plus touchées par la sécheresse car c'est une question de survie. Elle se manifeste aussi collectivement selon les habitudes traditionnelles d'entraide. C'est cela qui motive que l'on a des champs collectifs à Gorin et Lebda qui ont des types d'organisation moderne différent (GV et CV).

En général, la participation des populations la plus développée est le bénévolat sans rétribution aucune. Dans certains cas, ce bénévolat s'accompagne (quand il s'agit de gros investissements) de distribution de vivres ou la préparation de nourriture sur le chantier pour les travailleurs. De rétribution financière, on en rencontre très peu. On citera quand même le Projet S.T.P. à Haute Intensité de main oeuvre qui pour la construction des pistes rémunérait la population à raison de 150 F/mètre linéaire.

De refus de participation totale à une action, nous relèverons que seul cas - c'est GRS - Yatenga (1962-1966) où les populations, réveillées au matin par les engins du projet, se sont abstenues d'aider ces engins à "couper leurs pistes et champs". Aucune information et sensibilisation n'avaient été faite au préalable avant le démarrage de projet.

Dans tous les cas de figure, le degré de motivation est toujours élevé. Il s'estompe quand les sollicitations paysans ne reçoivent pas de réponse ou ne sont pas suivies par les projets d'encadrement. L'entretien de cette flamme qu'est la prise de conscience des populations de la situation de leur environnement ne doit plus poser de problème. Les bailleurs de fonds en parlent, les nationaux et les ONG les vivent - que faut-il faire ? Donner aux populations les moyens de gérer leur environnement selon une stratégie que les ONG et l'Etat traceront et corrigent au fur à mesure de l'avancement de cette oeuvre gigantesque.

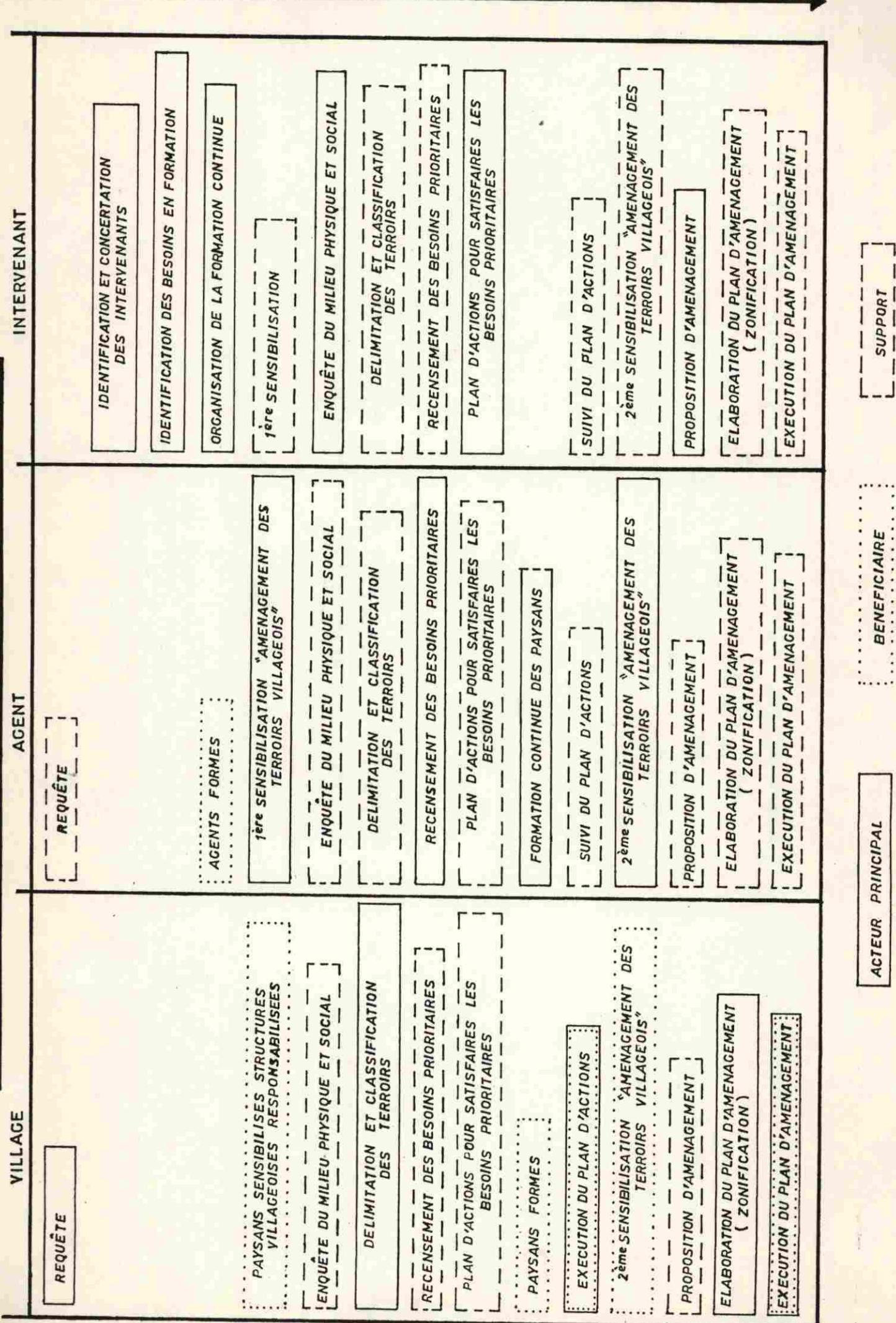
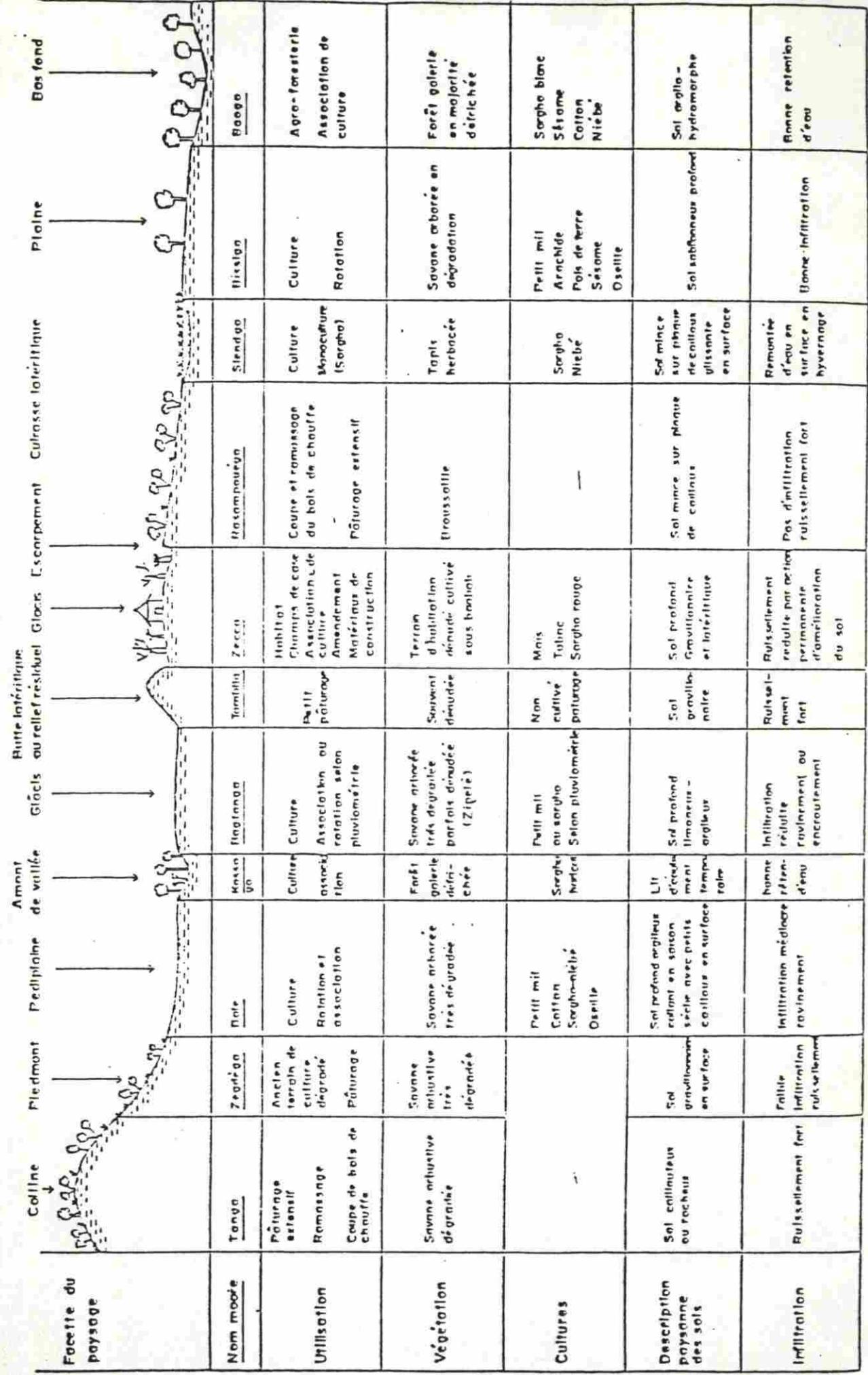


Tableau 4 : CLASSIFICATION TRADITIONNELLE DU TERRAIN

NO: Toposéquence idéalisée 6)



V. ORGANISATIONS PAYSANNES ET PROGRAMMES AUTO-GERES AU BURKINA FASO

L'organisation paysanne auto-gérée se définit par :

- Le niveau d'organisation, l'existence et le fonctionnement des organes CA. AG.
- Les actions menées visant à consolider leurs capacités à résoudre leurs problèmes afin de réduire leur dépendance vis à vis de l'extérieur. Aussi la lutte contre l'analphabétisme, la formation des membres dans les domaines techniques et en gestion contribuent au renforcement de la base de ces organisations paysannes.
- La création des liens inter-organisations paysannes afin de prendre en compte les besoins du village et de la région et l'existence de personnel qualifié issu du village prêt à réinvestir leur savoir faire au profit de toute la communauté. La participation à la constitution du capital social et l'utilisation efficiente des crédits et subventions extérieures et surtout le remboursement intégral des redevances afin d'accroître le niveau d'autofinancement.

Au Burkina Faso, les organisations paysannes créées avec l'appui des structures de l'Etat ou par les ONG et les privées visent l'autogestion. Un rapide coup d'oeil nous permet d'en faire un recensement qui n'est d'ailleurs pas exhaustif.

Les organisations paysannes créées par l'Etat :

1. Les groupements villageois (masculin, féminin, mixte) créés par les ORD depuis 1966 au nombre de 5000 environ et couvrent les domaines de l'agriculture, élevage, environnement, etc... La moyenne des membres des groupements est de 50 personnes certains atteignent les 200 personnes.
2. Les groupements villageois des unités de planification de l'AVV au nombre de 10.
3. Les groupements des jeunes agriculteurs GJA du système de la formation des jeunes agriculteurs (FJA) au nombre de 405 avec 8753 jeunes agriculteurs.
4. Les organisations de producteurs sous la RDP depuis 83 visant la lutte contre le chômage des jeunes, l'insertion des handicapés et la réinsertion des délinquants dans la société :

- création de 4 unités de 150 jeunes ayant achevé le service National Populaire en coopératives (ex-ferme agro-pastorale de FARAP) ;
- ouverture du centre de l'INERRO pour les délinquants à Gampela ;
- création de fermes pénitencières pour la rééducation des marginaux en vue de leur réintégration dans la société.

Toutes ces organisations paysannes touchent tous les domaines de la vie et leur encadrement est assuré par divers ministères dont nous citerons les plus importants :

- Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, pour la diffusion des thèmes techniques, l'approvisionnement en intrants, le crédit, la commercialisation et l'installation des migrants sur les blocs aménagés.
- Le Ministère de l'Action Coopérative Paysanne pour doter les coopératives et les groupements d'un statut juridique, d'une gestion et d'une éducation démocratique et l'installation des migrants.
- Le Ministère de l'environnement et du Tourisme pour la lutte contre la désertification, la diffusion des foyers améliorés, l'encadrement des exploitants de bois, des pêcheurs, etc...
- Le Ministère du Commerce et de l'Approvisionnement du Peuple pour la création de structure de commercialisation (UCOBAM, etc...).
- Le Ministère de l'Eau pour la mise en exploitation des grands périmètres (SOUROU, BAGRE, etc...).
- Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale pour renforcer les organisations féminines, l'insertion des handicapés et de délinquants.
- Le Ministère de la Défense Populaire pour l'installation des jeunes du service populaire en organisations de production.

LES ORGANISATIONS PAYSANNES CRÉES PAR LES ONG ET LES PRIVES

- Les ONG extérieures conformément à leur origine (religieux, laïc) se sont intéressés à la création d'organisations paysannes pouvant allier leurs objectifs avec ceux des bénéficiaires.

- Les organisations paysannes traditionnelles. Elles existent dans tous les villages, dans toutes les ethnies mais sont inaccessibles à l'intrusion externe. Les règles de fonctionnement sont exclusivement basées sur le respect de la tradition et de la distinction des classes d'âge.
- Les organisations paysannes semi-traditionnelles associent les valeurs traditionnelles positives avec des apports extérieurs.

Deux organisations paysannes dont l'une initiée de l'extérieur par un missionnaire, cas de l'ADRK et l'autre par une initiative locale, cas de l'Union des Fédérations des Groupements Naam du Yatenga serviront à cerner les actions menées par l'une comme l'autre en vue de leur autogestion.

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE KAYA (ADRK)

Historique :

Crée en 1972 sous l'initiative du Père Blanc FRANS Balemas, l'Association pour le Développement de la Région de Kaya (ADRK) fonctionne sur le principe de l'autopromotion communautaire. Elle est structurée de la façon suivante :

- Siège KAYA avec des sections spécialisées :
 - . Puits, conservation des eaux et du sol
 - . Formation, comptabilité, crédit, projet féminin.
- 5 succursales :
 - , Kaya, Boulsa, Mane, Bokin, Zissèle.

Programme d'activités :

Les activités de l'ADRK portent sur : la sensibilisation des paysans pour identifier leurs besoins.

- la formation sur les techniques nouvelles de vulgarisation, création des coopératives d'épargne et du crédit, l'alphabétisation ;
- la conservation des eaux et du sol par les sections puits, les actions anti-érosives, le suivi et la réalisation en rapport avec d'autres services de retenues d'eau, plantations d'arbres, aménagement du terroir villageois) ;

- le crédit agricole ;
- fonctionnement de boutiques villageoises ;
- production locale d'articles agricoles par les forgerons.
- mise en place d'un projet féminin.

Le personnel de l'ADRK au nombre de 19 s'occupe de 108 villages. Les paysans formés pour servir d'appui au personnel permanent :

- Animateurs villageois	68
- Encadreurs villageois	119
- Comptables villageois	131
- Alphabétiseurs villageois	58
- Gestionnaires de banques de céréales	44
- Formateurs saisonniers	8

Réalisations campagne 87/88 :

- Sur 104 sections d'épargne (SEC), 99 ont tenu leurs Assemblées Générales (AG).
- L'accent a été mis sur le suivi des centres d'alphabétisation. Ainsi 58 néoalphabétés ont reçu une surformation par l'INA (Institut National d'Alphabétisation) et ils ont tenu 46 centres avec un effectif de 1155 auditeurs.
- Les animateurs ont exécuté de concert avec les services locaux (CRPA, PPIK) le nouveau système de vulgarisation agricole (OTRAVA).
- Le taux de recouvrement des échéances des crédits est de 95,5 %. Il a été appliqué les règles de retrait de matériel pour les mauvais payeurs. Le montant des crédits placés est de 40 680 500 CFA.
- 40 SEC ont alimenté leurs banques de céréales pour 20 million de FCFA.
- Durant l'hivernage les animateurs ont fait le suivi des champs collectifs avec les encadreurs des CRPA.
- En formation on relèvera :
 - . recyclage de 131 comptables villageois
 - . formation initiale de 27 animateurs villageois
 - . session GRAAP pour 41 meilleurs animateurs villageois
 - . formation poussée pour 21 meilleurs comptables villageois
 - . surformation de 102 néoalphabétisés.

Exécution du programme CES :

- Formation des agents :
 - Au CESAO sur la gestion de l'exploitation agricole.
 - A la Direction de l'environnement et du tourisme sur l'agro-foresterie.
 - Au CPPA sur le nouveau système de vulgarisation agricole.
 - Participation d'un agent comme membre du comité technique d'aménagement du terroir.
- 198 encadreurs villageois ont suivi une formation en confection des ouvrages anti-érosifs.
- Sur une prévision de 18.750 m de sites anti-érosifs les paysans ont réalisé 17.831 m soit 95 %.
- Participation des paysans à la construction de la retenue de Guille avec le CRPA et à titre de démonstration des digues filtrantes.
- Introduction des techniques traditionnelles du Zai.

Sous Section Puits :

- Réalisation de 14 puits sur 15 prévus l'année 86/87. Sur 37 nouveaux puits implantés 27 positifs.

Autres réalisations :

- Les boutique villageoises.
- Les artisans - soudeurs - fabrication de 720 charrettes, 296 roues pour charrues, 155 marcherons et 279 chaînes régulateurs.
- Crédit matériel LUCODEB (lutte contre la desertification).

Difficultés :

- L'utilisation de personnel bénévole (animateurs, encadreurs, alphabétiseurs villageois) pose le problème de leur indemnisation sur les fonds de l'ADRK.

- L'instauration de la pratique démocratique pour le renouvellement des membres des bureaux est rendue difficile par le monopole exercé par certains responsables.

Acquis : - Collaborations, échanges :

L'ADRK entretient des rapports de travail et de bonne collaboration avec le CRPA, l'INA, DRPC, le PEDI, PPIK, PPIB, Action Sociale, Direction de l'environnement et du tourisme, service de l'élevage, direction provinciale des puits et forages, etc...

L'ADRK assiste aux réunions des cadres de la Province, du suivi du plan quinquénal, de l'ucodeb, du comité de lutte contre les effets de la sécheresse, etc...

L'ADRK a participé en dehors du Burkina à des séminaires et ateliers et a reçu également plusieurs visites d'Afrique, d'Asie et d'Europe.

L'ADRK met donc en application le principe de l'autogestion en se dotant de :

- Une assemblée générale des paysans composée de représentants des Sections d'épargne (GV) qui délibéra pendant 3 jours de toute la vie de l'association. Cette assemblée doit entériner les travaux du conseil d'administration comprenant les autorités politiques, administratives et religieuses.
- L'évolution du nombre de paysans formés tant en techniques de production qu'en gestion des unités économiques assure une mise sur pied de responsables alphabétisés et compétents.
- La constitution d'un fonds de roulement important composé des produits des activités des membres (banque de céréales, intérêts sur les crédits placés, etc) permet d'atteindre un taux d'autofinancement très élevé.
- La participation aux diverses instances de développement au niveau provincial permet de faire prendre en compte leurs besoins.
- Le maintien de liens d'échanges et de collaboration avec d'autres organisations paysannes et les services techniques permet d'avoir une pérennité de l'organisation.

Voyons quelques chiffres sur l'évolution financière de l'ADRK et du nombre de formés par campagne.

EVOLUTION DU NOMBRE DE FORMES PAR CAMPAGNE

	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
Comptables villageois	46	104	75	55	57	74	130
Animation villageois	28	94	75	50	40	40	67
Encadreurs villageois	140	119	105	69	97	77	209*
Gestionnaires B.C.	-	71	57	42	40	41	51*
Alphabétiseurs villageois	-	-	2	8	17	42	60
Volontaires P.A.S.	-	-	-	-	-	49	100*
T O T A U X.....	214	388	314	224	251	323	607

* Programmé.

INFORMATION FINANCIERE SUR L'ADRK PAR CAMPAGNE

30

	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87	1987-88
SUR LES COOPERATIVES							
Nombre de Coopératives	64	72	84	91	103	105	
Nombre d'adhérents	3 535	4 294	4 822	5 038	5 454	5 422	
Moyenne adhérent par Cooper.	55	60	57	55	52	51	
Capital Social	2 800 000	3 800 000	4 400 000	5 700 000	5 100 000	5 200 000	
Moyenne Capital social/adh.	794	900	913	1 147	941	976	
SUR LES CREDITS INDIVIDUELS							
Situation Totale	92 000 000	132 000 000	147 000 000	144 000 000	143 000 000	133 000 000	
Moyenne par adhérent	27 073	30 761	30 496	28 709	26 304	24 635	
SUR LES CREDITS COLLECTIFS							
Situation Totale	16 000 000	5 000 000	22 000 000	25 000 000	10 000 000	8 000 000	
Moyennes par Cooper.	257 000	70 000	263 000	275 000	101 000	75 000	
SUR LES EPARGNES							
EP ind des membre	26 000 000	35 000 000	42 000 000	47 000 000	49 000 000	48 000 000	
Moyennes par membre	7 385	8 290	8 817	9 230	9 124	8 000	
Dépôt collectif des Cooper.	1 000 000	1 900 000	5 300 000	7 000 000	8 000 000	11 000 000	
Moyennes par Cooperative	15 000	26 000	63 000	77 000	79 000	110 000	
TAUX DE REMBOURSEMENT	104	106	99	86	104	81	

UNION DES FEDERATIONS DES GROUPEMENTS
"NAAM DU YATENGA" (UFGN)

Historique :

- Crée en 1966 par Bernard Ledéa à partir du vécu du Yatenga, la Fédération des groupements Naam dont le siège social et exécutif se trouvent à Ouahigouya, regroupe en 1988 près de 2891 groupements Naam avec 166.402 adhérents dont 77.347 hommes et 88.855 femmes.
- Union des Fédérations des groupements Naam couvre 46 départements à travers tout le Burkina Faso.
- L'UFGN est une organisation paysanne non gouvernementale qui allie à travers toutes les ethnies du Burkina Faso la notion du Naam. Exemple :
 - Ton chez les Dioula et Senoufo
 - Djamaati chez les Peulhs
 - Rassamba chez les Mossi

Les activités de l'UFGN se décomposent en :

ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

- Développement

Année	Champs collectifs m	Reboisement ha	CES ha	Retenues d'eau	Digue filtrante	Puits	Gabea
1986/87	1656,26	199,79	457	2	62	136	489
1987/88	1607,185	97,58	1450,59	70	96	176	536

- Participation aux activités culturelles : construction du stade provincial du Yatenga en investissement humain pour 1.002.900 CFA.

ACTIVITES ECONOMIQUES

Activités	Resultats obtenus	Activités	Résultats obtenus
Maraîchage	4 227 exploitants 308 ha Valeur production = 400.000.000 CFA	Elevage	Moutons de case embauche ovin 3.000 têtes Bergeries 70
Arboriculture	Bannererie 60 ha Valeur 60.000.000 CFA Mangues 600 T Valeur 40.000.000 CFA		Porcherie 45 Production avicole 10.000 oeufs Elevage de lapin
Banques de céréales	171 unités reparties dans 24 zones	Activités artisanales des hommes	Fonderie - 1025 marmites Atelier de 2016 unités
Moulins	84 unités complètes de moulin couvrant 25 zones du pays 16.000 foyers bénéfi- ciaires.	Animation Alphabé- tisation	Ouvertures de 9 centres avec 163 auditeurs 1891 membres des groupements dans l'opération Bantaaré
Activités artisanales des femmes	Savonnerie 1556 boules - valeur = 1.846.320 CFA Séchage amélioré 2000 kg pour 1.000.000 CFA Conservation des oignons 5 tonnes Tissage 2625 pagnes Vannerie 6250 paniers Foyers améliorés - des milliers.		

Formation :

- Construction de centre de formation "Foyer Naam" par tous les membres des groupements Naam.
- 1986/87 - 563 paysans formés en lutte anti-érosive contre 629 en 1987/88.
- Savonnerie : 152 femmes en 1986/87
88 femmes en 1988

Echanges - collaboration :

- La fédération des groupements Naam collabore avec le CRPA, Environnement et Tourisme, Action Coopérative Paysanne, Elevage, PAE, Hydraulique Villageoise.
- Le Fondateur de la Fédération fait l'objet de sollicitations soit pour faire connaître l'expérience Naam en matière de développement et entretient des contacts avec les donateurs.
- Les groupements Naam se forment au contact avec les réalités des autres par des échanges réciproques.
- Près d'une centaine de paysans et paysannes ont visité les réalisations Naam en provenance du Sénégal, Cuba et du Burkina.
- Des étudiants français et des pionniers du Kadiogo ont également visité les zones Naam.

Difficultés :

- Par une évaluation externe et l'auto-évaluation, on observe des lacunes dans la gestion des moulins et des banques de céréales.
- L'analphabétisme des responsables des unités économiques est cause de nombreux échecs.
- L'étendue et la diversification des activités des Naam posent le besoin en personnel qualifié.

Les trois étapes de l'approche 6S :

L'animation des groupes cibles en fonction de ce qu'ils sont, de ce qu'ils savent, de ce qu'ils vivent, de ce qu'ils savent faire et de ce qu'ils veulent.

- a) La participation - participation spontanée, de fait, volontaire, suscitée, contribution et intégration.

- b) L'auto responsabilisation en faisant les efforts pour le résoudre, crée des moyens et des plans d'opération, s'organiser et repartir les tâches en fonction du tempérament, du caractère et de la compétence des acteurs.
- c) Prise en charge de tous les problèmes du milieu par les intéressés aux-mêmes.

Cette démarche est une stratégie pacifique selon laquelle l'association évolue avec l'assentiment général de tous, graduellement pour qu'aucune formation politique ou confessionnel, qu'aucun membre de la communauté ne souffre du changement qui doit en résulter.

L'Union de la fédération des groupements Naam à l'instar de l'ADRR tend vers une autogestion. Les activités collectives et économiques atteignent le chiffre de plus d'un milliard de CFA. La création d'un centre de formation des membres assure une relève et une bonne utilisation de l'aide extérieure.

La responsabilisation des acteurs est le garant de la pérennité de l'union et un bref coup d'oeil sur le tableau annuel de participation chiffrée des populations est démonstratif.

RELEVE ANNUEL DE LA PARTICIPATION
CHIFFRE DES POPULATIONS
CAMPAGNE 1987-1988

TABLEAU X

Mles	1 ZONES (FEDERATIONS)	2 MARAICHAGE	3 CONSTRUCTION	4 AMENAGEMENT DE L'ESPACE RURAL	5 ELEVAGE	6 ARTISANAT	7 TOTAL
01	DISSIN	531 000	191 700				2 759 500
02	KOUMBRI			33 746 400			33 746 400
03	SEGUENEGA		4 581 900	40 137 400			44 719 300
04	GOURCY		7 690 380	43 193 600			50 883 980
05	OUAHIGOUYA	6 885 000	499 500	10 385 900			17 770 400
06	TITAO	2 100 000	3 838 400	48 246 200			54 184 600
07	GOURLAN	2 152 500	527 500	5 436 000			8 116 000
08	KOPER			1 170 760	1 430 100		2 600 850
09	DJIBO		13 362 400	61 101 120			74 463 520
11	THIOU		2 998 000	44 321 495			47 319 495
12	TIKARE			96 380 800			96 380 800
13	BOUSSE			16 516 300			16 516 300
14	KIEMBARA		26 816 000	73 475 040			100 291 040
15	FAKENA	12 680 000	2 712 000	8 106 500			23 793 500
16	BAGUERA	1 234 000	1 440 000	13 642 000			15 336 000
17	OULA	1 620 000	1 110 000	33 246 400			35 976 400
18	ZAMBO		1 313 200	8 448 000			9 761 200
19	GOMPONSON		3 005 400	21 771 000			24 776 400
20	BANH		552 000	14 501 600			15 053 600
21	NAMISSIGUIMA	23 719 500	4 017 300	24 581 900			52 318 700

22	TOUGO	1 250 000	345 600	12 000 600	15 604 200
23	BEREGADOUGOU	1 890 000	1 109 700	1 912 000	1 912 000
24	KALSAKA			20 241 900	20 241 900
25	PELLA		445 500	11 258 500	11 704 000
26	RAMBO	558 000	2 778 500	44 497 300	47 833 800
27	TANGAYE		1 175 300	56 371 460	57 546 760
28	ZOGORE		1 497 800	24 673 088	26 170 888
29	BOUSSOU		424 800	17 209 900	17 634 700
31	BOURZANGA	3 334 500	15 857 400	35 622 900	54 814 700
32	OUNA	5 481 000	1 190 700	9 146 000	15 817 700
33	FADA	4 536 000	126 000	1 376 400	6 038 400
34	DIAPANGOU		4 720 625	4 284 700	9 005 325
35	DOLO		1 584 000	6 818 160	22 266 250
36	KELBO		5 277 880	26 460 600	31 738 480
37	TABOU		7 755 450	14 510 800	
38	BOKIN	15 984 000		8 568 000	24 552 000
39	TOUSSIANA	9 828 000	33 600	774 200	10 635 800
40	BOBO-DIOULASSO	1 260 000	342 000	600 000	2 202 000
41	DEDOUGOU	1 905 000		1 527 000	3 432 000
42	NINIGUI		2 698 200	50 884 900	53 583 100
43	SOLLE	2 475 000	33 600	15 116 100	17 624 700
44	SOMIAGA	5 741 100	1 251 000	38 051 985	45 044 085
45	TOUGAN		2 360 400	12 587 400	
46	YAKO				14 947 800
TOTAL		104 164 600	127 338 235	1 011 947 398	2 203 860
				10 031 900	1 255 735 993

RECAPITULATION

ACTIVITES	NOMBRE DE JOURNEES DE TRAVAIL	%	ESTIMATION PARTIELLE	%
1 Aménagement Espace Rural	1 455 958	81	1 011 947 398	81
2 Construction	180 740	10	127 388 235	10
3 Maraîchage	148 931	1,2	104 164 600	1,2
4 Artisanat	14 326	0,70	10 031 900	0,70
5 Elevage	3 151	0,10	2 203 860	0,10
T O T A U X.....	1 803 106	100	1 255 735 993	100

Explications et Commentaires : (Relevé Annuel de la participation chiffrée des populations).

Malgré le contexte socio-économique démobilisant (ruée vers les sites aurifères), l'Union des Fédérations des Groupements ont maintenu leur confiance dans les grandes activités de saison sèche : maraîchage, CES, petit élevage, artisanat rural.

Dans les campagnes, on constate maintenant un regain d'intérêt pour ces activités, au détriment de l'orpaillage qui a ruiné beaucoup de paysans (appauvrissement, maladies...), à côté d'un petit nombre de chanceux,

VI. RECOMMANDATIONS

D'une manière générale il existe au Burkina Faso une tradition de participation des paysans aux activités communautaires. Cette participation est effective dès lors que l'intérêt et la portée des activités sont bien confirmées par les paysans. Il existe donc un certain nombre d'impératifs devant permettre une meilleure conception, exécution et gestion des projets de lutte contre la désertification avec la participation des populations.

a) Au niveau de la conception :

- 1^{er}) Il y a une nécessité de procéder à une enquête préalable sur les besoins des populations avant l'élaboration de tout projet dit de développement.
- 2nd) Il est aussi nécessaire de passer par la réalisation des besoins immédiats des populations pour réussir les actions à moyen et long terme. Pour ce faire, un effort particulier doit être fait dans le domaine de l'alphabetisation, de la sensibilisation et de l'organisation des populations de façon à créer des cadres de réflexions sur les problèmes. Ces réflexions devront être permanentes et des temps suffisamment longs devront être donnés aux diverses communautés pour recenser et hiérarchiser leurs besoins.

b) Au niveau de l'exécution :

Les actions de développement définies à la base doivent avoir un caractère forcément intégré de façon à éviter les mutitudes d'actions ponctuelles et anarchiques dont l'exécution émousse à terme la volonté participative des paysans.

Les services étatiques, les ONG et des bailleurs de fonds, des dispositions devront prendre pour augmenter le revenu monétaire des paysans de façon à permettre la résolution de leurs besoins immédiats, en assurant la commercialisation de leurs productions. En outre les bailleurs de fonds devraient accorder plus de souplesse dans l'exécution financière des programmes, de façon à tenir compte de l'évolution progressive des besoins.

Une participation active et consciente des populations aux activités de développement implique aussi la diffusion de thèmes simples par des animateurs qui agissent de façon concertée et complémentaire. Ceci suppose une meilleure coordination entre intervenants : ONG, structures étatiques et bailleurs de fonds.

c) En ce qui concerne la coordination d'ensemble :

Une généralisation de la coordination par le Ministère du Plan et de la Coopération devrait être faite pour assurer la concertation entre les partenaires. Cette coordination concertera en particulier la mobilisation des fonds, l'établissement des programmes de concert avec les structures techniques.

d) Les bailleurs de fonds :

Les bailleurs de fonds ont un rôle particulier à jouer, en instaurant un climat de confiance vis à vis des structures étatiques en appuyant constamment leurs efforts ainsi que ceux des ONG, des organisations régionales, sous-régionales oeuvrant dans le domaine de la lutte contre la désertification et pour le développement.

Au Burkina Faso, ces recommandations semblent avoir un début de solution avec la mise en oeuvre de la réforme agraire, la Plan national de lutte contre la désertification et le Programme National de Gestion des Terroirs Villageois (PNGTV).

L'objectif fondamental de l'approche gestion des terroirs villageois est la recherche de l'autosuffisance alimentaire et la préservation des ressources naturelles. Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- 1°) L'organisation, l'utilisation de l'espace rural en vue d'une meilleure utilisation des ressources en sol, eaux et forêts.
- 2°) La sédentarisation et l'intensification de l'agriculture et de l'élevage.
- 3°) La sécurisation des producteurs sur leurs exploitations et la responsabilisation plus grande des communautés rurales dans la gestion de leurs ressources.

Pour atteindre ces objectifs le PNGTV repose la gestion rurale sur l'homme responsabilisé et organisé avec une démarche comportant les étapes :

- la sensibilisation, l'information et la formation d'un comité de gestion ;
- la délimitation des terroirs du village et l'inventaire des ressources du terroir ;
- la négociation d'un contrat d'aménagement foncier entre les communautés villageoises et l'Etat ;
- la réalisation du contrat foncier.

BIBLIOGRAPHIE

- Plan Quinquénal du Burkina Faso - 86/90.
- Plan National de Lutte Contre la Désertification - Juillet 1986.
- Programme National de Gestion des Terroirs Villageois - MPC/87.
- Kiti des Attributions des Ministères :
 - . de l'Agriculture et de l'Elevage
 - . de l'Environnement et du Tourisme
 - . de l'Eau
 - . de l'Action Coopérative Paysanne
- Programme Sahel Burkinabè - PAC/CILSS 1986
- Projet d'Exécution de Développement Intégré - PEDI/MPC
- Fiches d'Expériences - CILSS/PA-CILSS - Juin 1988
- Rapport d'Activités du PNGTV - Septembre 1988
- Programme DRS/AGF - Séminaire de formation - Avril 1988
- Rapport d'évaluation des activités du village LUCODEB de Nakombogo.
- Rapport d'Activités ADRK 86/87-87/88
- Rapports d'Activités Union des Fédérations des Groupements Naam 86/87.
- Inventaire des Organisations Paysannes - MACP 1987
- Inventaire des Organisations non Gouvernementales - Plan 87
- Séminaire sur le Mouvement Coopératif - MACP - Tenkodogo 87
- Communication du Projet PATECORE à la conférence de l'IFOAM- Décembre 88.
- Décret 404/Août 1986 sur la réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso.

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE
LA SECERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

TERMES DE REFERENCE POUR LES CONSULTANTS
SAHELIENS DEVANT REDIGER LE DOCUMENT-BILAN
APPROCHE DES POLITIQUES DES ETATS EN MATIERE
DE SECURITE ALIMENTAIRE ET DE LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION

INTRODUCTION

Un constat alarmant ressort des multiples travaux des Secrétariats du CILSS et du Club du Sahel.

Il met en exergue :

- la dégradation continue du milieu naturel sahélien ;
- la stagnation et le non développement du monde rural ;
- la non performance et l'inadéquation des politiques de développement et d'aides tant des Etats sahéliens que des donateurs.

On observe une prise de conscience grandissante des populations rurales face à ce phénomène ; cette prise de conscience s'accompagne d'une recherche par les autorités administratives, politiques et les bailleurs de fonds de meilleures réponses aux dynamiques rurales.

L'interdépendance des facteurs entraînant la dégradation du milieu naturel sahélien a amené le CILSS et le Club du Sahel à recommander :

- la participation des populations à toutes les actions de protection de l'environnement et de développement ;
- l'adoption d'une approche globale dans la stratégie de lutte contre la désertification ;
- la préservation du capital foncier par un meilleur aménagement du territoire ,
- l'accroissement de la productivité.

Afin de mieux associer les populations rurales à cette dynamique et instaurer un dialogue permanent, le CILSS et le Club du Sahel ont initié l'idée d'une rencontre régionale pour "un meilleur équilibre socio-écologique en milieu rural Sahélien".

.../...

Cette rencontre regroupera :

- les représentants des Organisations rurales paysannes ;
 - les représentants administratifs, politiques des Etats membres du CILSS ;
 - les représentants des bailleurs de fonds ;
- autour des thèmes suivants :
- participation des populations rurales ;
 - conservation des eaux et des sols ;
 - transformation des systèmes agraires.

II. OBJECTIFS

La mission des consultants a pour but principal d'élaborer le document-bilan des politiques et des moyens des gouvernements sahéliens.

Ce document fera l'analyse des politiques de développement et de lutte contre la désertification (L.C.D.) des Etats membres et les rapports instaurés avec les O.N.G., les Organisations rurales et les bailleurs de fonds.

Il devra être à la fois critique et comporter des éléments de proposition afin d'améliorer les mesures et politiques en faveur d'une responsabilisation et d'une meilleure organisation du monde rural.

III. MANDAT

- 1) Etudier et analyser les stratégies et les politiques des Etats mises en oeuvre dans le cadre du développement rural intégré, de la lutte contre la sécheresse pour le développement et étudier leur impact quant à la participation effective des populations à toutes les actions de protection de l'environnement et de développement.
- 2) Analyser les programmes de développement rural intégrant la lutte contre la sécheresse pour le développement
- 3) Analyser les liens en terme de nature de services rendus et contre-parties existant entre les différentes structures de promotion (Etat, privés, ONG) chargées de l'élaboration, de l'exécution et du suivi des projets et les organisations rurales paysannes

- 4) Analyser les projets existants et exécutés dans le sens d'une meilleure participation des populations et mettre en exergue les techniques utilisées, l'administration, la forme et le degré de participation des populations aux dits projets
- 5) Recenser autant que possible se peut les organisations paysannes auto-gérées et les types de projet et programmes auto-gérés et faire l'historique de ces dernières (conception, mise en oeuvre et avenir)
- 6) A la lumière des résultats des différents projets, faire des recommandations pour une meilleure conception, exécution, gestion des ressources et projets en mettant l'accent sur les conditions de bonne et efficiente participation des populations rurales aux efforts de développement national.

* Méthodologie

Le Consultant choisi au niveau de chaque état doit :

- * rencontrer l'ensemble des structures de promotion (Etats, Privés, ONG) se trouvant dans la capitale
- * établir avec le CONACILSS des critères pour le choix des organisations rurales qui pourront représenter les paysans à la rencontre régionale
- * finaliser le rapport deux mois au plus tard après signature du contrat (voir les termes du contrat).

